

Comité syndical du 28 mars 2022

[DL 2022_03/01](#)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSÉ PAR M. PHILIPPE BOURGAREL, COMPTABLE DU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN LOT-ET-GARONNE A VOCATION DÉPARTEMENTALE VALORIZON

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le mardi 22 mars 2022**, s'est réuni, salle des fêtes de DAMAZAN, sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, **le lundi 28 mars 2022 à 9h30**.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Lionel FALCOZ, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5);

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1);

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Michel VERGNÉ (1);

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes ARMELLINI et LAURENT, MM. BARJOU, BILIRIT, COLLADO, DERC, DUFOURG, GIRARDI, LORENZELLI, MASSET, MOLIERAC, PIN, ROSIER, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET, VERGNÉ (17)

Représentés : Mme FOUNAUD-VEYSSET par Mme ARMELLINI, Mme BONNEAU par M. VERDELET, M. BOUSQUIER par M. MASSET, M. Henri de COLOMBEL par M. SOUBIRON, Mme DUCOS par M. COLLADO, M. KLEIBER par M. DERC, M. LAVILLE par M. ROSIER, M. PICCOLI par M. SEGALA, M. PONTTHOREAU par M. VERGNÉ, M. ROSO par M. MOLIERAC, Mme TONIN par Mme LAURENT (11).

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jacques VERDELET

Nombre de délégués présents : 17

Représentés : 11

TOTAL : 28

Intervenants extérieurs : M. Philippe BOURGAREL, payeur départemental ; Ludivine LOUETTE (KPMG)

[DL 2022_03/01](#)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSÉ PAR M. PHILIPPE BOURGAREL, COMPTABLE DU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN LOT-ET-GARONNE A VOCATION DÉPARTEMENTALE VALORIZON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion 2022, présenté par Monsieur Philippe BOURGAREL, comptable du syndicat ValOrizon fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	3 601 325,32	13 409 250,39	17 010 575,71
Dépenses	2 123 632,71	13 250 976,95	15 374 609,66
	-	-	-
Excédent de l'exercice	1 477 692,61	158 273,44	1 635 966,05
Résultat de clôture de l'exercice précédent	456 617,57	282 822,57	739 440,14
Part affectée à l'investissement	-	-	-
Résultat de clôture	1 934 310,18	441 096,01	2 375 406,19

Le compte présenté est établi en conformité avec le compte administratif de l'ordonnateur.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Article 1 : **APPROUVE** le compte de gestion 2021 présenté par Monsieur Philippe BOURGAREL, Comptable du syndicat ValOrizon.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

Abstentions :

Fait à Damazan, le 11/04/2022

Le Président,
Michel MASSET

Publication / Affichage
Le 11/04/2022